

Ce mois-ci encore, nous avons une absence totale de négociations au niveau de la branche hormis pour parler de l'argent de la formation professionnelle.

Par contre, le landerneau du portage est agité actuellement par l'arrivée d'un nouveau venu qui pratique une tarification forfaitaire assez réduite (79 €) qui représente à peine 2% de frais de gestion pour un.e salarié.e porté.e ayant travaillé tout un mois au salaire minimal conventionnel. Il est évident que ce genre de pratique ait pu froisser le PEPS. Mais ce que nous ne comprenons pas vraiment, c'est pourquoi la CFE-CGC s'est sentie obligée de faire un communiqué sur le sujet (cf. [Communiqué FIECI CFE-CGC – Index Ventures, soutient le contournement des règles de l'économie sociale et solidaire et du portage salarial – Fieci CFE-CGC \(fieci-cfecqc.org\)](#)), qui plus est, laisse supposer qu'elle parlerait au nom de l'ensemble des organisations syndicales par l'emploi du vocable « *Partenaires sociaux de la branche* » et non au nom de son organisation.

les salarié.e.s ubérisé.e.s qui resteront exploité.e.s par les grandes plateformes, le montage réalisé est légal, ou du moins plus que ne l'était le portage salarial avant 2008.

Troisièmement, il est indiqué dans ce communiqué que ladite entreprise a comme actionnaire, à hauteur de 4 M€, un fonds d'investissement. Mais est-ce bien la seule avoir ce type d'actionariat dans ce secteur ? Que nenni. « *Le principal groupe de portage salarial est détenu depuis des années par un fonds d'investissement, ce qui lui permet de racheter les concurrents et de faire la pluie et le beau temps dans les négociations paritaires* » dixit un camarade de la CFDT.

Pour la CGT, cette entreprise est une EPS comme les autres que nous surveillerons afin de nous assurer que les salarié.e.s porté.e.s qui lui font confiance ne soient pas lésé.e.s dans leurs droits. C'est notre seule préoccupation et elle guide notre action dans ce secteur comme dans les autres.

Premièrement, nous tenons à indiquer que nous n'avons, à aucun moment, été associés à la rédaction de ce communiqué.

Deuxièmement, contrairement à ce qui y ait écrit, l'activité de cette entreprise n'est pas illégale. Car elle a filialisé ces différentes offres (portage, auto-entrepreneur, CAE) et donc séparé celles-ci. Alors même si nous considérons que son côté « *Frouin compatible* » ne pas être la meilleure des solutions pour

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : PORTAGE SALARIAL _____

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

Non-Cadres Cadre

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.